

## Parties prenantes et responsabilité environnementale des groupes bancaires en Afrique : une analyse régionale

### Stakeholders and Corporate Environmental Responsibility of Banks Groups in Africa : a Regional analysis

Auteur 1 : ZANGA ONGBWA Paul Dominique,

ZANGA ONGBWA Paul Dominique, ( PhD)

Université Inter-Etats Congo Cameroun / Ecole Supérieure Internationale de Génie Numérique

[zangapaul@gmail.com](mailto:zangapaul@gmail.com)

**Déclaration de divulgation :** L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

**Conflit d'intérêts :** L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

**Pour citer cet article :** ZANGA ONGBWA. P (2021) « Parties prenantes et responsabilité environnementale des groupes bancaires en Afrique : une analyse régionale.», African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 6 » pp: 214-233.

Date de soumission : Mai 2021

Date de publication : Juin 2021



DOI : 10.5281/zenodo.5650056

Copyright © 2020 – ASJ



## Résumé

La théorie des parties prenantes postule que l'engagement environnemental des banques est mu par la volonté de satisfaire les aspirations écologiques des parties prenantes. Partant de cette hypothèse, cette recherche analyse l'influence des parties prenantes sur le niveau de responsabilité environnementale des groupes bancaires en Afrique. Ainsi, un échantillon de 42 banques multinationales est observé entre 2005 et 2014. Les données utilisées émanent des rapports annuels. Au terme d'une régression en données de panel, il en ressort que les parties prenantes affectent considérablement la responsabilité environnementale des banques en Afrique. De même, les salariés, les investisseurs institutionnels, les actionnaires étrangers et les femmes influencent positivement et significativement le niveau de préservation de l'environnement par les groupes bancaires.

**Mots clés :** Environnement, Gouvernance, Responsabilité Environnementale, Parties Prenantes, RSE des banques

## Abstract

Stakeholder theory postulates that corporate environmental responsibility of banks is driven by the desire of stakeholders to meet the ecological aspirations. From this assumption, this research analyzes the influence of stakeholders on the level of corporate environmental responsibility of banking groups in Africa. Thus, a sample of 42 multinational banks is observed between 2005 and 2014. Data used derived from annual reports and processed by a panel data regression. Finally, it appears that stakeholders significantly affect corporate environmental responsibility of banks in Africa. Likewise, employees, institutional investors, foreign shareholders and women positively and significantly influence the level of corporate environmental responsibility of banking groups in Africa.

**Keywords.** Environment, Governance, Corporate Environmental Responsibility, Stakeholders, Bank's CSR

## Introduction

Le monde connaît depuis les années 70 une grande mobilisation en faveur de la cause environnementale. A l'origine de cet engouement, figure la détérioration des écosystèmes mondiaux. Dans cette optique, divers acteurs ont été mis à contribution dont les organisations bancaires. La responsabilité de ces entreprises est d'ailleurs consacrée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le Global Reporting Initiative (GRI), les Equator Principles et la Collevocchio Declaration on Financial Institutions du Réseau Banktrack.

Si les institutions financières sont mobilisées dans la préservation de l'environnement, c'est sans doute parce que ces entreprises alimentent la destruction de la nature. En prenant le cas du Bassin du Congo, Megevand (2013) démontre que la destruction de cet écosystème, est le fruit des activités minières, agricoles, énergétiques, forestières et infrastructurelles qui sont largement financées par les établissements de crédits. En effet, les banques constituent la principale source de financement en Afrique, faute de marchés financiers développés. Elles représentent près de 80 % des actifs du continent (NEPAD-OCDE, 2009). Ce secteur est largement dominé par les groupes bancaires qui contrôlent plus de 70 % des parts de marché et réalisent plus de bénéfices que dans le reste du monde<sup>1</sup>.

Dans le cadre du management des organisations bancaires, la contribution des banques multinationales à la protection de la nature relève de la responsabilité environnementale des entreprises (*Corporate Environmental Responsibility*). Cette notion résulte du démembrement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) qui sous-tend l'intégration des enjeux environnementaux et socio-économiques dans le management des firmes. Selon Davis et Blomstrom (1975), la responsabilité environnementale désigne l'obligation des banquiers de prendre des mesures qui protègent et améliorent l'environnement dans son ensemble, ainsi que leurs propres intérêts<sup>2</sup>.

Toutefois, le paradigme paternaliste à travers la théorie des parties prenantes, enseigne que la responsabilité environnementale émane de la volonté des banques à satisfaire les desideratas

---

<sup>1</sup> A titre indicatif, un groupe bancaire ou banque multinationale ou encore un holding bancaire désigne une banque organisée pour offrir à la clientèle un réseau international qui lui permet de disposer de conseils et services pour des opérations internationales et locales dans un grand nombre de pays (Boubakar et Nekhili, 2007).

<sup>2</sup> En Afrique, la responsabilité environnementale des banques est une réalité. En effet, les organisations bancaires la pratiquent généralement dans le cadre de la RSE. Le continent connaît un développement des produits et services financiers verts (banque en ligne, banque mobile, GAB, etc.). La banque sud-africaine Standard Bank a été représentée dans le classement *Global 100 Most Sustainable Corporations in the World* en 2013. Le groupe Ecobank a adopté les *Equator Principles* en 2012. Il est membre du PNUE et a adhéré au GRI en 2011. L'Agence Française de Développement ouvert en 2010 une ligne de financement vert à la Standard Bank Mauritius, la Banque des Mascareignes, la Mauritius Commercial Bank et la State Bank of Mauritius.

écologiques des parties prenantes. Le mouvement écologique étant d'actualité, ces acteurs militent le plus souvent en faveur de l'adoption d'un management vert par les banquiers.

Compte tenu de leurs pluralités et de leurs aspirations diverses, la présente étude analyse l'influence de ces ayant droit (salariés, managers, actionnaires institutionnels, investisseurs étrangers et femmes) sur le niveau de préservation de l'environnement des groupes bancaires implantés sur le continent africain. Pour une meilleure illustration, la suite de ce travail expose la revue de littérature, la méthodologie, les résultats obtenus et les conclusions.

## **1. Partie prenantes et responsabilité environnementale : une double relation théorique et empirique**

La relation entre les parties prenantes et la responsabilité environnementale des banques s'analyse sur le double champ théorique et empirique.

### **1.1 Cadre théorique de l'engagement environnemental des parties prenantes**

Selon la théorie des parties prenantes, la responsabilité environnementale des banques résulte de la volonté d'intégrer les desideratas écologiques des parties prenantes, dans le management bancaire. En effet, ce paradigme reconnaît l'existence des parties prenantes (parties intéressées ou ayant-droit), définit comme « *tout groupe ou individu pouvant affecter ou être affecté par l'atteinte des objectifs de l'organisation* » (Freeman, 1984, p. 25). Dans cette optique, l'entreprise n'est plus la propriété des seuls actionnaires, mais alors de l'ensemble des *stakeholders*. Face donc à la multiplicité des desideratas des parties prenantes et de leur pression montante, le rôle des banquiers se résume donc à concilier ces différentes attentes. Dans cette optique, l'engagement écologique des établissements de crédit sera donc le fruit de différents acteurs qui revendiquent une meilleure protection de la nature. Car, les institutions financières craignent de se faire une mauvaise réputation ou encore d'être moins performantes. Toutefois, les travaux empiriques démontrent une absence de consensus relativement à l'influence de ces acteurs sur l'engagement environnemental des entreprises.

### **1.2 De la pluralité et de la controverse dans la responsabilité environnementale**

Partant de la littérature, les acteurs les plus influents dans le processus de responsabilité environnementale sont : les salariés, les managers, les investisseurs institutionnels, les actionnaires étrangers et les femmes.

### **1.2.1 L'apport discuté des salariés sur la protection de l'environnement**

Dans une étude portant sur les déterminants de l'adoption d'un management vert de dix banques commerciales au Bangladesh, Ahmad et al (2013) concluent que la pression des parties prenantes (dont la productivité des salariés) en est une source. Toujours dans le même contexte, Islam et Hasan (2015) démontrent, en consultant 60 banquiers à travers des questionnaires, que la productivité des employés explique l'existence des établissements financiers verts.

Toutefois, Rahman et Barua (2016) à travers une analyse portant sur 42 banques vertes au Bangladesh, concluent que les employés sont réticents à la mise en place des institutions financières vertes, faute de connaissances appropriées. De même, Jiang et al (2013) à travers 2486 entreprises chinoises observées entre 2006 et 2007, concluent que le nombre de salariés est négativement et fortement corrélé au niveau de pollution de ces organisations.

Sur la base des enseignements de la théorie des parties prenantes et des travaux de Islam et Hasan (2015) ainsi que Ahmad et al (2013), on postule que :

H<sub>1</sub> : Plus une banque est grande (en termes de salariés), mieux elle protège la nature

### **1.2.2 Le manager : un acteur de protection de la nature contestée**

Le rôle du banquier est déterminant dans la préservation de l'environnement. En effet, ces acteurs sont généralement à l'origine de la mise en place des politiques vertes. Ainsi, Zahra et al (1993) démontrent que la propriété managériale est positivement corrélée à la performance environnementale de 156 entreprises américaines. A travers un échantillon de 2486 entreprises chinoises observé entre 2006 et 2007, Jiang et al (2013) concluent que l'efficacité managériale (ROA) est positivement associée à la pollution de l'air. De même, ces auteurs notent que cette variable est négativement et significativement corrélée à la pollution des eaux.

Toutefois, Rahman et Barua (2016) montrent que les banquiers sont moins intéressés par la mise en place des banques vertes au Bangladesh. En effet, ces derniers sont plus préoccupés par les activités traditionnelles des établissements financiers (octroi des crédits, collecte de l'épargne, etc.) que les questions environnementales.

Sur la base des préceptes de la théorie des parties prenantes et des recherches Zahra et al (1993) ainsi que Jiang et al (2013), on postule que

H<sub>2</sub> : Plus la propriété est managériale, plus la banque protège l'environnement

### **1.2.3 Les institutionnels : entre nécessité de rentabilité et enjeux environnementaux**

En raison de leur activité, les actionnaires institutionnels sont généralement perçus comme des investisseurs animés par l'objectif de rentabilité des capitaux investis. Les préoccupations environnementales sont donc secondaires, voire inexistantes chez ces acteurs. Dans cette lignée, Haigh et Hazelton (2004) notent que le rôle de ces acteurs est limité sur les questions environnementales en raison de leur faible contribution dans les placements à caractère écologique, leur investissement à court terme et la diversification de leur portefeuille impliquant de faible prise de participation dans les banques vertes. Telle (2006) montre que les investisseurs sont généralement réfractaires à l'engagement environnemental des entreprises, en ce sens qu'il est coûteux et nuit à l'expansion des activités.

Toutefois, Zahra et al (1993) à partir d'un échantillon de 156 entreprises américaines, démontrent que la propriété institutionnelle influence positivement mais non significativement la performance environnementale. Dans le contexte égyptien, Wahba (2010) démontre à travers un échantillon de 156 firmes en 2006, que la proportion de capital détenu par les institutionnels affecte positivement et significativement le niveau de responsabilité environnementale si les ressources financières sont disponibles et les opportunités d'investissement limitées. Pour cet auteur, les institutionnels égyptiens se servent de la responsabilité environnementale comme un outil de limitation du pouvoir discrétionnaire des managers. Partant de l'hypothèse de la pression des parties prenantes et les recherches de Wahba (2010) ainsi que Zahra et al (1993), on formule l'hypothèse suivante.

H<sub>3</sub> : plus la propriété est institutionnelle, mieux la banque préserve l'environnement.

### **1.2.4 Les actionnaires étrangers : une source mitigée de valeurs vertes**

Rappaport et Flaherty (1992) démontrent que les entreprises multinationales ont tendance à autoréguler leur conduite environnementale en exportant les meilleures normes vers les pays où la réglementation est plus laxiste. Suivant cette logique, Hua et Yanhong (2002) montrent à travers 1000 entreprises chinoises observées en 1999 que les firmes disposant d'actionnaires étrangers ont une meilleure performance environnementale que celles ayant des investisseurs étatiques ou privés. Un résultat similaire est obtenu par Jiang et al (2013). Dans la même veine, Zanga Ongbwa (2020) conclut que les investisseurs étrangers affectent positivement et significativement la proportion de crédits verts octroyés par les groupes bancaires en Afrique.

De l'autre côté, les travaux de Vernon (1998) démontrent que les investisseurs internationaux ont tendance à effectuer des activités polluantes dans les pays où les réglementations en matière environnementale sont laxistes. De la sorte, elles bénéficient des différences de régulation entre les pays où elles opèrent. Dans une optique similaire, Friedman (1970) estime qu'en raison des charges additionnelles inhérentes à la protection des écosystèmes et la diminution des bénéfices qui s'en suit, les actionnaires sont réfractaires aux questions environnementales.

Partant des postulats paternalistes sur la pression des investisseurs internationaux et des travaux de Rappaport et Flaherty (1992) ainsi que Hua et Yanhong (2002) on postule que :

H<sub>4</sub> : plus la propriété est étrangère, mieux les groupes bancaires protègent la nature.

### **1.2.5 Les vertus controversées du genre sur la responsabilité environnementale**

Une certaine littérature souligne que les femmes ont des prédispositions naturelles à préserver la nature. Dans ce registre, Josée et al (2013) ont analysé l'influence du genre dans la mise en place d'une politique de développement durable de 433 Petites et Moyennes Entreprises (PME) au Canada. Ainsi, ils montrent que les femmes favorisent davantage que les hommes les dimensions liées au développement durable dans leur management. Dans une posture similaire, Li et al (2016) démontrent à partir d'un échantillon de 865 entreprises américaines observées en 2010, que la diversité de genre au sein du conseil d'administration affecte positivement et significativement la performance environnementale. Un résultat similaire est établi par Kassinis et al (2016) dans le même contexte, avec 296 firmes observées entre 2008 et 2012.

Dans une logique opposée, Paradas et al (2013) ont étudié les pratiques de RSE de 46 dirigeants (dont 23 femmes) des PME en France en 2012. Sur la base des données collectées par questionnaires, ils concluent que les pratiques environnementales ne sont pas influencées par le sexe de l'entrepreneur. Dans une optique similaire, Fredell (1996) conclut que l'éco féminisme n'améliore pas le niveau de développement durable au Nord de l'Inde.

En contexte africain, Zanga Ongbwa (2021) démontre que la parité au sein du conseil d'administration impacte positivement et considérablement la responsabilité environnementale des banques multinationales en Afrique.

Partant des postulats paternalistes stipulant des pressions féministes et démontré par les travaux de Josée et al (2013) ainsi que Li et al (2016), l'hypothèse suivante est formulée:

H<sub>5</sub> : Plus il y a parité hommes/femmes, plus la banque est écologiquement performante.

## 2. Analyse du cadre méthodologique

La présente étude s'inscrit dans un cadre positiviste et repose sur un mode de raisonnement hypothético-déductif. Elle porte sur 42 banques implantées sur le continent africain. Afin de constituer cet échantillon, la méthode d'échantillonnage par choix raisonné a été privilégiée. En effet, partant d'une soixantaine d'organisations bancaires recensées en Afrique, 42 banques multinationales ont été retenues, sur la base de la disponibilité de l'information. Cet échantillon comprend 5 banques originaires d'Afrique francophone, 7 banques du Maghreb et du Moyen Orient, 8 banques nigérianes, 7 banques d'Afrique de l'Est et Australe, 7 banques sud-africaines et 8 banques étrangères<sup>3</sup>. L'appartenance à une région est ainsi déterminée par le pays où le siège social est implanté. Les données relatives aux holdings bancaires ont été obtenues à travers leur site web respectif.

La période de l'étude s'étend de 2005 à 2014 et permet ainsi d'obtenir un panel de 420 observations. L'année 2005 cadre avec le lancement des principaux programmes en matière de responsabilité environnementale des banques (Equator Principles, Global Reporting Initiative, Programme des Nations unies pour l'environnement, etc.), tandis que l'année 2014 se réfère au dernier rapport annuel disponible pour la majorité des banques de notre échantillon.

Cette étude comporte une variable dépendante et cinq variables indépendantes.

La variable dépendante de cette étude est la responsabilité environnementale des groupes bancaires ou la performance environnementale (Y). Partant de sa définition sus évoquée, cette variable est mesurée par la moyenne de mesures écologiques mises en place par une banque. Cette méthode est préconisée par Li et al (2016). L'idée de base étant, plus une organisation bancaire met sur pied des mesures vertes, mieux elle préserve les écosystèmes. Ainsi, une liste de 20 items, inspirée de Canadian Bankers Association (2014) sert de référentiel. Le tableau suivant récapitule ces informations.

---

<sup>3</sup> Il est important de noter que le Nigéria et l'Afrique du Sud ont été considérés comme des régions à part entière, au regard du nombre considérable de banques multinationales que compte ces deux pays (ces pays comptent respectivement 8 et 7 institutions financières dans notre échantillon). De même, les régions d'Afrique Australe et de L'Est ont été mises en commun, compte tenu du nombre limité de groupes bancaires recensés.

Tableau I : Items indiquant la responsabilité environnementale des groupes bancaires

1. L'usage des téléconférences
2. Le recyclage des déchets
3. La réduction de la consommation d'eau
4. La diminution de la consommation d'énergie
5. La réduction de la consommation du papier
6. La mise en place de la banque en ligne
7. La mise en place de la banque mobile
8. La mise en place des guichets à billets
9. La réalisation des investissements socialement responsables
10. La mise en place d'un plan d'épargne verte
11. La lutte contre la pollution
12. La recherche et/ou le développement en matière environnementale
13. L'évaluation de l'empreinte carbone de la banque
14. La formation des employés à la protection de la nature
15. La désignation d'un responsable en charge des questions environnementales
16. La définition des standards environnementaux adoptés
17. L'évaluation de l'impact environnemental des projets financés
18. La catégorisation des projets financés
19. Les visites sur le terrain avant de financer certains projets
20. La consultation des rapports des tiers sur proposition

Source : auteur

Au titre de variables indépendantes, on distingue :

Les salariés ( $X_1$ ) : cette variable désigne toute personne disposant d'un contrat de travail à durée indéterminée avec la banque. Elle est mesurée par le logarithme népérien du nombre de salariés du groupe bancaire.

Les managers ( $X_2$ ) : il s'agit de toute personne occupant un poste de direction au sein de la banque. Cette variable est évaluée par la proportion de capital détenue par les dirigeants.

Les actionnaires institutionnels ( $X_3$ ) : il s'agit des compagnies d'investissement, des assurances, des autres banques et des fonds de pension privés ou publics. Cette variable est mesurée par la proportion d'actions détenue par les investisseurs institutionnelles.

Les actionnaires étrangers ( $X_4$ ) : il s'agit de tout détenteur de titre de propriété, originaire d'une région autre que le pays d'origine de la banque multinationale. Cette variable est mesurée par la proportion de capital détenue par les investisseurs étrangers.

Les femmes ( $X_5$ ) : il s'agit de toute personne de sexe féminin dans la banque. Le conseil d'administration étant par essence un organe de contrôle, cette variable est mesurée par la proportion de femmes siégeant au sein de cet outil de gestion. Cette mesure traduit la pression féminine ou le rapport de force (hommes/femmes) dans le contrôle des activités bancaires

Le tableau suivant fait une synthèse des variables, des mesures et des résultats attendus.

Tableau II : Synthèse des variables de l'étude

Variables	Désignation	Mesures	Signe prévu	Source
Y	Niveau de responsabilité environnementale	Moyenne de mesures vertes mise en place par la banque (voir tableau 1)		Li et al (2016)
$X_1$	Les salariés	Logarithme népérien du nombre de salariés	+	Jiang et al (2013)
$X_2$	Les managers	Proportion de capital détenue par les dirigeants	+	Zahra et al (1993)
$X_3$	Les investisseurs institutionnels	Proportion d'actions détenues par les institutionnels	+	Wahba (2010)
$X_4$	Les actionnaires étrangers	Proportion des capitaux détenus par les investisseurs étrangers	+	Hua et Yanhong (2002)
$X_5$	Les femmes	Proportion de femmes au sein du conseil d'administration	+	Kassinis et al (2016)

Source : auteur

Le traitement des données s'est fait par le biais d'une régression en données de panel, conformément aux travaux de Li et al (2016) ainsi que Kassinis et al (2016). Pour cela, les tests de Fisher, de Hausman et de Breusch-Pagan ont permis de détecter respectivement d'éventuels effets communs, fixes et ou aléatoires. Ainsi sept régressions ont été effectuées afin d'analyser respectivement l'influence des parties prenantes étudiées sur le niveau de responsabilité environnementale des groupes bancaires d'Afrique, de la zone Franc (ou Afrique francophone), du Maghreb, du Nigéria, de l'Afrique de l'Est et Australe, de l'Afrique du Sud ainsi que les banques étrangères. Le modèle employé s'écrit comme suit :

$$Y_{it} = \alpha_0 + \beta_i X_{it} + \varepsilon_{it} \quad \text{avec}$$

$Y_{it}$  = le niveau de responsabilité environnementale du groupe bancaire  $i$  à la période  $t$

$X_{it}$  = la partie prenante de la banque multinationale  $i$  à la période  $t$

$\alpha$  et  $\beta$  = les coefficients de corrélation et  $\varepsilon$  = le résidu

### **3. Présentation des résultats : la consécration du paternalisme en Afrique**

Dans la suite, il est présenté l'analyse descriptive, la colinéarité entre les variables indépendantes, l'hétéroscédasticité des résidus et l'autocorrélation des erreurs ainsi que les résultats de l'étude.

#### **3.1 De la sous appropriation des valeurs vertes à la diversité des parties prenantes**

Le tableau III fait une synthèse des statistiques descriptives relatives à cette étude.

Tableau III : Synthèse des statistiques descriptives

	Y	X <sub>1</sub>	X <sub>2</sub>	X <sub>3</sub>	X <sub>4</sub>	X <sub>5</sub>
<b>Afrique</b>						
Moyenne	0.351	4.003	0.014	0.361	0.180	0.121
Ecart-type	0.264	0.817	2.77	0.372	0.284	0.094
Minimum	0	2.215	0	0	0	0
Maximum	0.95	5.512	0.15	1	1	0.429
<b>Afrique francophone</b>						
Moyenne	0.344	3.377	0.019	0.346	0.235	0.083
Ecart-type	0.236	0.535	3.827	0.391	0.370	0.089
Minimum	0	2.607	0	0	0	0
Maximum	0.75	4.369	0.106	1	1	0.307
<b>Maghreb</b>						
Moyenne	0.215	3.777	0.009	0.314	0.245	0.040
Ecart-type	0.142	0.3	2.015	0.339	0.293	0.052
Minimum	0	3.266	0	0	0	0
Maximum	0.6	4.184	0.135	0.850	0.892	0.143
<b>Nigéria</b>						
Moyenne	0.219	3.681	0.005	0.098	0.053	0.154
Ecart-type	0.142	0.452	1.875	0.155	0.139	0.095
Minimum	0	2.545	0	0	0	0
Maximum	0.75	4.716	0.08	0.57	0.54	0.428
<b>Afrique de l'Est et Australe</b>						
Moyenne	0.225	3.269	0.012	0.389	0.169	0.105
Ecart-type	0.156	0.515	1.905	0.374	0.223	0.081
Minimum	0	2.214	0	0	0	0
Maximum	0.6	4.176	0.05	1	0.862	0.333
<b>Afrique du Sud</b>						
Moyenne	0.441	4.271	0.002	0.661	0.325	0.160
Ecart-type	0.272	0.691	0.344	0.288	0.346	0.073
Minimum	0.05	2.528	0	0	0	0
Maximum	0.9	5.496	0.15	1	1	0.4
<b>Banques étrangères</b>						
Moyenne	0.637	5.120	0.029	0.387	0.094	0.162
Ecart-type	0.260	0.291	3.001	0.408	0.231	0.094
Minimum	0.05	4.171	0	0	0	0
Maximum	0.95	5.511	0.076	1	0.75	0.375

Source : auteur

Y = Niveau de responsabilité environnementale, X<sub>1</sub> = les salariés, X<sub>2</sub> = la propriété managériale, X<sub>3</sub> = Propriété institutionnelle, X<sub>4</sub> = les capitaux étrangers, X<sub>5</sub> = Parité hommes/femmes au sein du conseil d'administration

A la lecture du tableau ci-dessus, on constate que les banques occidentales ont le meilleur niveau de responsabilité environnementale (Y) de l'échantillon. Ceci traduit une forte

appropriation des valeurs vertes et une bonne réglementation environnementale. Par ailleurs, on note que les banques sud-africaines ont la meilleure performance environnementale de toutes les régions d'Afrique. Ce résultat n'est pas surprenant, dans la mesure où la Standard Bank est représentée dans le classement *Global 100 Most Sustainable Corporations in the World* de 2013 et ce pays dispose d'une bourse de valeurs en matière de responsabilité sociétale des entreprises. S'agissant du nombre de salariés ( $X_1$ ), on observe une forte disparité de cette variable, au regard de l'écart type en Afrique. Ceci traduit le caractère hétérogène de notre échantillon. De même, la moyenne par région démontre que les banques occidentales sont les plus grandes, suivie des établissements financiers sud-africains. Cette observation peut traduire le dynamisme de ces holdings bancaires, vue sous l'angle de la diversification géographique des activités.

Le tableau 3 montre une faible moyenne de la propriété managériale (1.4% en Afrique et 2.9% dans les banques occidentales). Ceci traduit un moindre alignement des intérêts des banquiers à ceux des actionnaires et un sous-développement de cette forme d'actionnariat.

Parlant d'actionnariat, on constate que les banques sud-africaines enregistrent les meilleures moyennes en termes d'ouverture du capital aux investisseurs étrangers et institutionnels. Cette tendance généralisable au regard de la concentration des écart-types de ces variables ( $X_3$  et  $X_4$ ) peut se justifier par un climat de l'investissement de qualité. De même, on observe une forte propriété institutionnelle par rapport aux capitaux étrangers. Cette statistique traduit la forte expansion géographique de cette forme d'investisseurs dès l'an 2000.

Enfin on note que la moyenne de parité hommes /femmes est en deçà des 40% généralement exigés par les standards internationaux pour toutes les régions considérées. Mieux encore, l'écart type de cette variable est concentré dans toutes les régions. Ceci augure une marginalisation généralisée des femmes dans les instances de contrôle des banques. Toutefois, les banques maghrébines présentent le plus mauvais score en termes de moyenne de parité ; toute chose qui peut avoir des origines culturelles.

### **3.2 De l'absence de colinéarité entre les variables indépendantes**

La littérature retient la valeur 0.7 comme le seuil d'alerte traduisant l'existence de colinéarité entre les variables indépendantes. Au regard du tableau 4 ci-dessous, aucune valeur n'excède cette valeur. De la sorte, on conclut qu'il n'existe pas de relation de colinéarité.

Table IV : Analyse de la colinéarité entre les variables indépendantes

	X <sub>1</sub>	X <sub>2</sub>	X <sub>3</sub>	X <sub>4</sub>	X <sub>5</sub>
X <sub>1</sub>	1.0000				
X <sub>2</sub>	0.1964	1.0000			
X <sub>3</sub>	0.0434	0.1956	1.0000		
X <sub>4</sub>	0.0333	0.0144	0.3816	1.0000	
X <sub>5</sub>	0.4491	0.2822	-0.0123	0.0370	1.0000

Source : auteur

### 3.3 Analyse de l'hétéroscédasticité des résidus et de l'autocorrélation des erreurs

Le tableau ci-dessous montre l'existence des problèmes d'hétéroscédasticité des résidus et d'autocorrélation des erreurs dans l'ensemble des modèles étudiés. Afin d'y remédier l'estimation par la méthode des Moindre Carrés Généralisés (MCG) a été effectuée.

Tableau V : Synthèse des tests d'hétéroscédasticité et d'autocorrélation

Modèles	Chi 2 de Breusch-Pagan	Présence d'hétéroscédasticité	Chi 2 de Breusch-Godfrey	Présence d'auto-corrélation	Méthode d'estimation en cas de correction
Afrique	(210.51)** *	Oui	(185.294)***	Oui	MCG
Afrique francophone	(45.81)***	Oui	2.908*	Oui	MCG
Maghreb	(1.000)	Non	(13.198)***	Oui	MCG
Nigéria	(0.39)	Non	(16.422)***	Oui	MCG
Afrique de l'Est et Australe	(105.91)** *	Oui	(20.123)***	Oui	MCG
Afrique du Sud	(1.000)	Non	(5.594)**	Oui	MCG
Banques occidentales	(34.37)***	Oui	42.348***	Oui	MCG

Source : auteur

### 3.4 Des parties prenantes dans la responsabilité environnementale des groupes bancaires implantés en Afrique

Le tableau 6 fait une synthèse des analyses économétriques obtenues grâce au logiciel Stata 12. Il regroupe les résultats obtenus en Afrique, en Afrique francophone, au Maghreb, au Nigéria, en Afrique de l'Est et Australe, en Afrique du Sud ainsi que les banques étrangères.

Tableau VI : Synthèse des analyses économétriques

	Afrique	Afrique Franco- phone	Maghreb	Nigeria	Afrique de l'Est et Austral e	Afrique du Sud	Banques occidenta- les
R <sup>2</sup>	0.467 (210.5) ***	0.240 (45.81) ***	0.498 (91.46) ***	0.332 (27.39) ***	0.307 (31.45) ***	0.160 (86.57) ***	0.160 (86.57) ***
Constan- te	-0.362 (-5.97) ***	0.689 (2.64) ***	-0.933 (-3.78) ***	0.201 (0.97)	0.077 (0.41)	-0.561 (-2.71) ***	0.340 (0.74)
X <sub>1</sub>	0.160 (9.90) ***	-0.120 (-1.41)	0.275 (4.46) ***	-0.027 (-0.43)	0.021 (0.35)	0.268 (6.28) ***	0.190 (0.21)
X <sub>2</sub>	0.561 (1.34)	-0.08 (-0.08)	2.11 (3.01) ***	2.057 (2.02) **	-2.844 (-2.27) **	-0.413 (-0.50)	0.356 (0.45)
X <sub>3</sub>	0.132 (3.52) ***	0.542 (4.78) ***	0.086 (1.74) *	0.213 (1.85) *	0.104 (1.55)	-0.131 (-1.02)	0.228 (3.18) ***
X <sub>4</sub>	0.117 (2.40) **	-0.127 (-1.00)	0.180 (2.31) **	-0.104 (-0.62)	0.378 (4.27) ***	0.764 (6.58) ***	0.045 (0.38)
X <sub>5</sub>	0.368 (2.46) **	0.182 (0.41)	0.979 (2.46) **	0.695 (3.38) ***	0.115 (0.26)	-1.722 (-3.16) ***	0.956 (3.70) ***
Fisher	(37, 274) (16.00) ***	(2, 28) (3.59) *	(5, 37) (18.75) ***	(7, 52) (1.85) *	(5, 39) (6.59) ***	(5, 35) (9.58) ***	(5, 58) (16.70) ***
Hausman	(1.21)	(-102.88)	(60.92) ***	(-74.16)	(23.66) ***	(0.99)	(9.21)
Breusch- Pagan	(435.74) ***	(1.000)		(0.39)		(1.000)	(34.37) ***

\*, \*\*, \*\*\* différence significative respectivement au seuil de 10%, 5% et 1%

Source : auteur

X<sub>1</sub> = les salariés, X<sub>2</sub> = les managers, X<sub>3</sub> = les institutionnels, X<sub>4</sub> = les actionnaires étrangers, X<sub>5</sub> = les femmes

A la lecture du tableau ci-dessus, on remarque que le R<sup>2</sup> de chaque modèle étudié est significatif à un seuil de 1%. Ceci démontre que les parties prenantes affectent considérablement le niveau de responsabilité environnementale des groupes bancaires implantés en Afrique ainsi que dans toutes les régions considérées (Afrique francophone, Maghreb, Nigéria, Afrique de l'Est et

Australe, Afrique du Sud et occident). Ainsi, on conclut d'une validation des postulats paternalistes dans cette étude. L'Afrique étant au centre de cette recherche, la suite ce travail présente les résultats observés sur ce continent ainsi que les divergences des comportements des parties prenantes dans les sous-régions.

### **3.4.1 Des parties prenantes au cœur des stratégies environnementales des groupes bancaires en Afrique**

Les analyses économétriques montrent que les parties prenantes étudiées influencent positivement le niveau de protection de l'environnement par les banques multinationales implantées en Afrique. Cette relation de causalité est d'ailleurs significative pour les salariés, les institutionnels, les actionnaires étrangers et les femmes. On peut donc dire que la responsabilité environnementale des groupes bancaires en Afrique est une réaction aux aspirations écologiques des stakeholders. Toutefois, l'absence de significativité notée dans la relation entre les managers et la performance environnementale peut traduire le moindre intérêt de ces acteurs. En effet, Rahman et Barua (2016) montrent que les dirigeants sont plus préoccupés par les activités de banque (octroi des crédits, collecte de l'épargne, etc.) plus à même de garantir la pérennité de l'emploi et celle de l'entreprise que les questions environnementales.

### **3.4.2 Le rôle consacré des salariés au Maghreb et en Afrique du Sud**

Le tableau 6 montre que les salariés affectent positivement et significativement le niveau de responsabilité environnementale des groupes bancaires au Maghreb et en Afrique du Sud. Ce résultat conforte les axiomes de la théorie des parties prenantes, les travaux d'Islam et Hasan (2015) ainsi que Ahmad et al (2013) au Bangladesh. Il manifeste le capital humain indispensable à la mise en place des banques vertes. Toutefois, on observe que le nombre d'employés influence de façon non considérable la performance environnementale des banques multinationales originaires d'Afrique francophone, du Nigéria, de l'occident et de l'Afrique de l'Est et Australe. Cette conclusion mitigée est contraire à nos prédictions. Dans une posture similaire, Rahman et Barua (2016) concluent que les employés sont parfois réticents à la mise en place des institutions financières vertes, faute de connaissances appropriées.

### **3.4.3 Vers une moindre responsabilité environnementale des banquiers**

Cette étude démontre que la propriété managériale est positivement et significativement corrélée au niveau de responsabilité environnementale des groupes bancaires nigériens et maghrébins. Cette conclusion corrobore le précepte de la théorie des parties prenantes et les

travaux de Zahra et al (1993) aux Etats-Unis ainsi que Jiang et al (2013) en Chine. Dans cette optique, on peut dire que les banquiers s'investissent dans des questions environnementales afin d'améliorer leur *capital réputationnel*. Toutefois, on constate que cette forme de propriété n'est pas significativement associée à la performance environnementale des banques en Afrique francophone, en Afrique du Sud et en occident. Cette influence est d'ailleurs négative et significative pour les banques d'Afrique de l'Est et Australe. Ces derniers résultats sont contraires à nos prédictions et confortent les travaux de Rahman et Barua (2016) au Bangladesh. Ces auteurs concluent d'ailleurs que les banquiers sont plus préoccupés par les activités traditionnelles des institutions financières que les questions écologiques, car garantissant la pérennité de leur emploi et la survie de la banque.

#### **3.4.4 Des institutionnels à la responsabilité environnementale discutée**

Le tableau ci-dessous montre que la propriété institutionnelle n'est pas significativement corrélée au niveau de protection de l'environnement des holdings bancaires originaires de l'Afrique du Sud et de l'Afrique de l'Est et Australe. Ce résultat mitigé est contraire à nos prédictions et conforte la pensée de Haigh et Hazelton (2004) et Telle (2006). Il peut traduire l'intéressement de ces actionnaires aux questions financières, plutôt qu'aux exigences écologiques. Toutefois, on note que la proportion d'investisseurs institutionnels influence positivement et significativement la responsabilité environnementale des groupes bancaires du Maghreb, de l'Afrique francophone, du Nigéria et de l'occident. Un constat analogue est établi par Zahra et al (1993) aux États-Unis et Wahba (2010) en Egypte. Ce dernier auteur conclut d'ailleurs que les institutionnels égyptiens se servent de la responsabilité environnementale pour limiter du pouvoir discrétionnaire des managers. Dans une optique cognitiviste, la diversification du portefeuille de ces actionnaires induit l'acquisition d'une connaissance environnementale spécifique qui est alors transférée à l'ensemble des investissements.

#### **3.4.5 Le rôle mitigé des actionnaires étrangers au Nigéria, en Afrique francophone et au sein des banques occidentales**

Les analyses économétriques démontrent que les investisseurs étrangers n'influencent pas considérablement la responsabilité environnementale des groupes bancaires du Nigéria, de l'Afrique francophone et de l'occident. Cette conclusion est contraire aux prédictions. Dans une posture similaire, Vernon (1998) démontre que les multinationales bénéficient des différences de régulation entre les pays où ils opèrent. Ainsi, ils polluent davantage dans les régions où la législation environnementale est moins développée. Cependant, on note que la propriété

étrangère affecte positivement et significativement le niveau de protection de la nature des banques au Maghreb, en Afrique du Sud ainsi qu'en Afrique de l'Est et australe. Des similitudes peuvent être faites avec les travaux de Hua et Yanhong (2002) ainsi que Jiang et al (2013) en Chine. Ces derniers résultats corroborent la quatrième hypothèse de cette étude et les postulats paternalistes. Conformément à Rappaport et Flaherty (1992), on conclut que les actionnaires étrangers autorégulent leur conduite écologique en exportant les meilleures normes vers les pays où la réglementation est laxiste.

#### **3.4.6 L'éco féminisme des banques maghrébines, nigérianes et occidentales**

Les analyses économétriques montrent que la proportion de femmes au sein des conseils d'administration affecte positivement et significativement le niveau de performance environnementale des groupes bancaires maghrébins, nigériens et occidentaux. Ce résultat corrobore les postulats éco féministes et notre cinquième hypothèse dans ces contextes. Li et al (2016) ainsi que Kassinis et al (2016) ont abouti à un constat analogue aux Etats-Unis. Le conseil d'administration étant par essence une instance de contrôle, cette conclusion démontre les capacités de protection de l'environnement par le genre féminin. A contrario, on note que la parité n'influence pas significativement le niveau de responsabilité environnementale des banques multinationales de l'Afrique francophone et de l'Afrique de l'Est et Australe. Mieux encore, cette variable est négativement et significativement associée au niveau de préservation de la nature par les établissements financiers sud-africains. La littérature démontre que Paradas et al (2013) et Fredell (1996) ont abouti à un résultat similaire. Dans la réalité, ce résultat traduit la discrimination des femmes au sein des banques. Cette sous-représentation ne permet pas aux organisations bancaires de bénéficier des présumés bienfaits de l'éco féminisme<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Le paradigme éco féministe postule que les femmes, contrairement aux hommes, ont des prédispositions naturelles à préserver la nature. En effet, de par leur capacité génitrice, elles sont plus proches de l'environnement que le genre masculin. De la sorte, elles sont plus protectrices des écosystèmes.

## Conclusion générale

En se fondant sur les postulats paternalistes, la présente recherche se propose d'analyser l'influence des parties prenantes sur le niveau de responsabilité environnementale 42 groupes bancaires implantés sur le continent africain entre 2005 et 2014. Pour cela, les données utilisées émanent des rapports annuels de ces organisations. Au terme d'une régression en données de panel, on constate que le modèle employé affecte significativement (à un seuil de 1%) la performance environnementale des banques multinationales de l'ensemble des régions étudiées (Afrique, Afrique francophone, Maghreb, Nigéria, Afrique de l'Est et Australe, Afrique du Sud et banques occidentales). Ceci permet de conclure à une validation des prémisses de la théorie des parties prenantes en Afrique. De même, les analyses économétriques montrent que les salariés, les investisseurs institutionnels, les actionnaires étrangers et les femmes influencent positivement et significativement le niveau de responsabilité environnementale des groupes bancaires implantés sur le continent africain.

Au final, cette étude démontre l'importance des parties prenantes dans la responsabilité environnementale des banques en Afrique et recommande une plus grande intégration des acteurs dans la mise en place des stratégies vertes. Toutefois, elle gagnerait à intégrer davantage des ayant droits et notamment les communautés ; toute chose constituant un axe de recherche porteur.

## Références bibliographiques

- Ahmad F., Zayed M. et Harun A. 2013. Factors Behind the Adoption of Green Banking by Bangladeshi Commercial Banks, *ASA University Review*, 7, 2, 241-255.
- Boubakar H. et Nekhili M. 2007. Les déterminants du choix de la forme d'implantation bancaire à l'étranger : une analyse théorique, *La Revue des Sciences de Gestion*, 224-225, p. 167-176.
- Canadian Bankers Association, 2014. *Banks and Environment*. [www.cba.ca](http://www.cba.ca).
- Davis K. et Blomstrom R. 1975. *Business and Society: Environment and Responsibility*. (3rd ed.), McGraw-Hill, New York.
- Fredell K. 1996. *Women and Sustainable Development: An Empirical Analysis of Ecofeminism*. Thesis submitted to the faculty of graduate studies in partial fulfillment of the requirements for the degree of Master of Arts, University of Calgary.
- Freeman R. 1984. *Strategic management: a stakeholder approach*. Pitman Publishing Inc.
- Friedman M. 1970. *The social responsibility of business is to increase its profits*. The New York Times Magazine (13 September).
- Haigh M. et Hazelton J. 2004. Financial Markets: a Tool for Social Responsibility? *Journal of Business Ethics*, 52, 1, 59–71.
- Hua W. et Yanhong J. 2002. *Industrial ownership and environmental performance: evidence from china*. World Bank Policy Research Working Paper N° 2936, December 2002.
- Islam S. et Hasan M. 2015. Reasons Behind the Practices of Green Banking by Commercial Banks: A case study on Bangladesh, *European Journal of Business and Management*, 7, 22, 51-59.
- Jiang L., Lin C. et Lin P. 2013. The Determinants of Pollution Levels: Firm Level Evidence from Chinese Manufacturing, *Journal of Comparative Economics*, 42, 118–142.
- Josée S., Camille C. et Kristina P. 2013. Développement durable et PME : les femmes ont-elles une conception différente de celle des hommes ? *INFOPME*, 13, 2, 8.
- Kassinis G., Panayiotou A., Dimou A. et Katsifaraki G. 2016. Gender and Environmental Sustainability: A Longitudinal Analysis, *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, DOI: 10.1002/csr.1386
- Korten D. 1995. *When corporations rule the world*. San Francisco: Berrett-Koehler.
- Li J., Zhao F., Chen S., Jiang W., Liu T. et Shi S. 2016. Gender Diversity on Boards and Firms' Environmental Policy, *Business Strategy and the Environment*, DOI: 10.1002/bse.1918.

Megevand C. 2013. *Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo: Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt*. Working paper, World Bank, Washington, DC.

NEPAD-OCDE 2009. *Afrique : développer les marchés financiers pour la croissance et l'investissement*, document de travail de la réunion ministérielle et la table ronde d'experts de l'initiative NEPAD-OCDE, 25p.

Paradas A., Debray C., Revelli C. et Courrent J. 2013. Les femmes dirigeantes de PME ont-elles des pratiques de RSE spécifiques ? *Recherches en Sciences de Gestion*, 4, 97, 187-207.

Rahman M. et Barua S. 2016. The Design and Adoption of Green Banking Framework for Environment Protection: Lessons from Bangladesh, *Australian Journal of Sustainable Business and Society*, 2, 1, 19.

Rappaport A. et Flaherty F. 1992. *Corporate responses to environmental challenges: Initiatives by multinational management*. New York: Quorum Books.

Telle K. 2006. It Pays to be Green – a Premature Conclusion, *Environmental and Resource Economics*, 35, 195–220

Vernon R. 1998. *In the Hurricane's Eye: The Troubled Prospects of Multinational Enterprises*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

Wahba H. 2010. How do Institutional Shareholders Manipulate Corporate Environmental Strategy to Protect their Equity Value? A Study of the Adoption of ISO 14001 by Egyptian Firms, *Business Strategy and the Environment*, 19, 495–511.

Zahra S, Oviatt B. et Minyard K. 1993. Effects of Corporate Ownership and Board Structure on Corporate Social Responsibility and Financial Performance, *Academy of Management Best Paper Proceedings*, 336–340.

Zanga Ongbwa P. D. (2020) « Les investisseurs sont-ils favorables à une finance durable en Afrique ? », *Revue Internationale des Sciences de Gestion*, Vol. 3, N° 4, p. 450 – 470.

Zanga Ongbwa P. D (2021), « La responsabilité sociétale est-elle féminine ? L'expérience des banques transfrontalières en Afrique », *Finance & Finance Internationale*, N°21, p. 2 – 16.